

MOTION

Auteur Fabien Schafeitel, PDCC, et Fanny Darbellay, PDCB
Objet Fonds mobilité électrique
Date 12.09.2019
Numéro 1.0319

Il est actuellement impossible d'imaginer que la question du climat n'est pas réelle. Entre les différentes catastrophes naturelles et leur fréquence, il n'y a plus de doute que des idées pour la réduction de notre empreinte écologique doivent être avancées.

En tenant compte des spécificités de notre canton, de son relief et de la répartition de notre population, il est impératif de ne pas opposer une vision urbaine et péri-urbaine à une vision périphérique. Si la première situation permet une augmentation de la cadence des transports publics et des politiques incitatives à la mobilité douce, la deuxième ne peut à un horizon raisonnable se passer de la mobilité individuelle.

Partant de ce principe, il convient d'agir aussi sur les émissions de la mobilité individuelle des régions périphériques par des politiques incitatives et engageantes pour un changement de comportement de consommation.

La mobilité électrique offre l'avantage d'être mue par un fluide local et renouvelable. De plus, elle convient parfaitement à l'utilisation journalière des pendulaires qui effectuent de courts trajets entre plaine et montagne. Le point faible de cette mobilité se situe actuellement dans le prix prohibitif des véhicules en comparaison à leurs homologues thermiques.

Par conséquent, il est primordial pour atteindre nos objectifs d'émissions d'établir et de déployer des politiques incitatives à la mobilité électrique et ce, avant une pénalisation de la mobilité individuelle indispensable à bien des habitants de ce canton.

Conclusion

Par cette motion, il est proposé de modifier la loi sur l'utilisation des forces hydrauliques, la loi sur les forces motrices valaisannes et/ou la loi sur l'énergie de manière à créer un fonds de subventionnement à l'achat de véhicules électriques pour la mobilité privée.